

Règlement Intérieur Marché d'Art et d'artisanat A l'Ombre des Peupliers 5^{ème} édition

Conditions générales

L'association Bien Vivre à Compolibat organise la cinquième édition de son marché d'art et d'artisanat « A l'Ombre des Peupliers » qui aura lieu le dimanche 22 juillet 2018, à l'aire de loisirs de Compolibat.

L'accueil du public se fera entre 10h et 18h.

Les emplacements seront déterminés par les organisateurs, il n'y a pas de limites pour la taille des stands. Chacun-e est responsable de la mise en place de son stand, aucun matériel ne sera mis à disposition. Une bâche sera à prévoir en cas de pluie.

L'installation des stands commencera à 7 h pour l'ouverture du marché à 10h.

Cette manifestation est réservée aux artistes, artisans et créateurs professionnels, aucun revendeur n'est admis.

Le nombre d'exposants est limité à 30.

Produits exposés

Tous les produits présentés par les exposants doivent être impérativement le fruit de leur travail. Aucune revente n'est tolérée.

Sélection des dossiers

Les dossiers d'inscriptions seront examinés par un comité de sélection, en vue d'un marché équilibré, représentatif de savoir-faire et de créativité variés.

La date limite de dépôt de dossier est fixée au 30 avril, une réponse sera donnée dans la première quinzaine de mai.

Frais de participation

Les frais de participation s'élèvent à 25 euros (à joindre au dossier d'inscription). Le chèque doit être établi à l'ordre de « Bien Vivre à Compolibat ». Il sera encaissé après la manifestation. Sauf cas de force majeure justifiée, aucune somme ne sera remboursée pour désistement après acceptation du dossier.

Communication

Bien Vivre à Compolibat assure la communication du marché par différents moyens : impression d'affiche A2 et A3 , création et diffusion d'un flyer avec la liste des créateurs, envoi des supports de communication aux exposants pour leur propre réseau, annonces dans la presse et parutions dans différents médias (agendas culturels, internet...).

Obligations de l'exposant

L'exposant doit pouvoir justifier d'une assurance responsabilité professionnelle. Il s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur concernant l'affichage des prix. Il certifie par ailleurs être en règle vis à vis des administrations fiscale et sociale. La revente est strictement interdite.

Limites de responsabilité

L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas de dommage, vols, dégradations ou accidents provoqués sur les stands par les exposants ou visiteurs.

En cas d'annulation de la manifestation, l'association Bien Vivre à Compolibat serait seulement tenue au remboursement des sommes versées.